La Forêt Monumentale : à vos projets !

L’appel à créations est lancé pour la deuxième édition de la Forêt Monumentale, au sein de la forêt domaniale de Roumare, à Canteleu en 2024.

Le retour de La Forêt Monumentale a été acté par le Conseil Métropolitain, au sein de la forêt domaniale de Roumare, à Canteleu en 2024. Porté par la Métropole Rouen Normandie, en collaboration avec l’Office National des Forêts, La Forêt Monumentale est un projet d’exposition d’art monumental, ouverte à toutes et tous. Première pierre de cette nouvelle édition : l’appel à créations vient d’être officiellement lancé ! Ce projet s’inscrit dans la dynamique de valorisation forestière de la Métropole et dans la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Laurence Renou, Vice-Présidente en charge de la culture, Charlotte Goujon, Vice-présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle, Christine de Cintré, Conseillère métropolitaine déléguée en charge du tourisme et de Rouen Capitale Européenne de la Culture 2028, et Mélanie Boulanger, Maire de Canteleu : « *La première édition de La Forêt Monumentale ayant rencontré un grand succès, nous sommes ravis de proposer une deuxième édition aux habitants de la Métropole et aux visiteurs, en 2024, à Canteleu ! Cet événement s’intègrera dans la vaste armature de notre candidature pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. L’occasion de valoriser notre exceptionnel patrimoine forestier qui couvre 1/3 de notre territoire, d’inviter au retour à la nature tout en faisant une proposition culturelle populaire et originale.* »

Conçue comme une exposition d’œuvres grand format, écologiques et familiales, La Forêt Monumentale est un parcours unique de plusieurs kilomètres permettant aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir, en autonomie, les forêts du territoire métropolitain à travers le prisme artistique. La première édition de La Forêt Monumentale s’est déroulée de septembre 2019 à septembre 2021 en forêt Verte sur les communes de Bois- Guillaume, Mont-Saint-Aignan et Houppeville. La participation d’artistes du monde entier a assuré un rayonnement international et un retentissement notoire à la manifestation tant auprès des professionnels que des visiteurs. Au total, 401 projets venant du monde entier ont été proposés par des artistes plasticiens, designers et architectes de 28 pays. 400 000 visiteurs ont profité des treize œuvres éphémères créées et présentées pendant deux ans.

Lancement d’un appel à création pour la deuxième édition
Riche du succès de la première édition, la Métropole, en collaboration avec l’ONF, organise la deuxième édition de Forêt Monumentale qui aura lieu de juin 2024 à septembre 2026. Le lieu retenu est la forêt domaniale de Roumare, à Canteleu. Cette forêt a reçu le label "Forêt d'exception" en 2015, reconduit en 2022. Décerné par une comité national indépendant, ce label vise à récompenser les démarches d'excellence mises en œuvre dans des forêts domaniales emblématiques.
L’événement participe de la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture en accueillant des artistes du monde entier et en nouant des collaborations entre réseaux artistiques locaux, nationaux et internationaux. Un parcours de plus de 4 kilomètres a été identifié, permettant l’installation des œuvres et le cheminement des visiteurs. Il comprendra douze œuvres éphémères et une œuvre pérenne, nouveauté de cette deuxième édition.
Ce parcours unique permet aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir avec un autre regard ce milieu

naturel remarquable. Il nous invite à explorer dans une étendue boisée des œuvres imaginées par des plasticiens, paysagistes, artistes, designers et architectes qui s'immergent dans ces poumons verts et expérimentent d'autres formes de création. La Forêt Monumentale est l'opportunité d'explorer de nouvelles inspirations, et de nouveaux récits questionnant ainsi le rapport entre l'humain et la nature. Neuf des créations éphémères monumentales qui composeront le futur parcours vont être sélectionnées via un appel à créations lancé le lundi 21 novembre 2022. Celui-ci est ouvert à tous, professionnels et étudiants, nationaux et internationaux, de toutes disciplines du champ créatif : artistes, plasticiens, architectes, paysagistes, designers, performeurs, graphistes...

La participation peut être individuelle ou collective. Les personnes souhaitant participer ont jusqu'au 27 février 2023 minuit pour déposer leur candidature en ligne.
La deuxième édition proposera, en complément des neuf œuvres faisant l'objet d'un appel à candidature :
- une œuvre d'un artiste de la République Tchèque, autre État qui accueillera une Capitale Européenne de la Culture en 2028 ;
- une création contemporaine du territoire et ses futurs talents en proposant une œuvre réalisée en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur ;
- une œuvre bio-sourcée permettant de valoriser une filière normande, en utilisant un matériau de construction local, naturel, sain et à faible empreinte carbone.

Cet appel à créations est organisé en deux phases

Première phase : pour y répondre, il sera demandé aux candidats souhaitant participer :
- une esquisse d'intention de leur projet,
- des références de leur production antérieure.
Seuls les candidats sélectionnés par le comité technique pourront participer à la deuxième phase.

Deuxième phase : les candidats sélectionnés (une vingtaine) bénéficieront d'un appui financier pour développer leur proposition dans le cadre d'un concours restreint et devront se rendre sur site pour visiter les lieux afin de pouvoir détailler leur projet correctement. La Métropole fixera deux dates de visite pendant le mois de mai 2023. Parmi la vingtaine de candidats sélectionnés ayant développé leur projet, un jury final choisira neuf participants invités à réaliser leur proposition.

Calendrier prévisionnel
PHASE 1 : APPEL À CANDIDATURES
? Lancement : 21 novembre 2022
? Date limite de remise des candidatures : 27 février 2023, 12h00 AM (heure française)
? Mars/avril 2023 : comité de sélection.

PHASE 2 : CONCOURS RESTREINT
Seuls les candidats sélectionnés sont invités à concourir.
? Mai - octobre 2023 : période de développement du projet des artistes présélectionnés
? 23 Octobre 2023 : remise des propositions finalisées
? Novembre 2023 : réunion du jury et annonce des candidats retenus
? Entre novembre 2023 et juin 2024 : production des œuvres
? Juin 2024 : inauguration.

Image

View PDF
5 minutes